

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un le 12 AVRIL à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes en raison des obligations dues à la crise sanitaire, après convocation légale du 06/04/2021, sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

Étaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Pierre BELY, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Christophe GRISARD, Jacqueline RODEANO, Dorothée CHABAUD, Juvénal TURPIN. Philippe HELLEGOUARCH

Absents excusés ayant donné procuration :

Olivier RAZUREL ayant donné procuration à Christophe GRISARD

Isabelle MEUNIER ayant donné procuration à Mme CHAPEL

Mme le Maire ouvre la séance à 20 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/Examen et vote des taxes 2021

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les différents taux d'imposition appliqués aux taxes directes locales en 2020 et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une éventuelle modification de ces taux pour l'année 2021, sachant que désormais seules les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, sont à voter. La taxe foncière bâtie regroupant désormais la part communale et la part du Département, en 2020, respectivement 11.52 % et 13.97 % soit 25.49 %.

Elle invite l'assemblée à se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux en 2021 surtout en cette période de crise sanitaire malgré des coûts des services en augmentation importante et donc de garder en 2021, les taux appliqués au cours de l'année 2020, à savoir :

- o Taxe Foncier Bâti : 25.49%
- o Taxe Foncier Non Bâti : 65.53%

Mme le Maire est chargée de compléter l'état N°1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales correspondant.

3/ Examen et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2020 et examen et vote des budgets 2021

Compte administratif et compte de Gestion 2020 Budget Commune en accord avec la Trésorerie

Fonctionnement

Dépenses : 245 866.93 €

Recettes : 247 566.55 €

Résultat de l'exercice : + 1 689.62 €

Résultat antérieur : + 4 758.87 €

Solde d'exécution : + **6 448.49€**

Investissement

Dépenses : 22 561.2 59 €

Recettes : 2 594.88 €

Résultat de l'exercice : - 19 966.47 €

Résultat antérieur : + 17 219.15 €

Solde d'exécution : - **2 747.32 €**

Compte administratif et compte de Gestion 2020 Budget Eau Assainissement en accord avec la Trésorerie

Fonctionnement

Dépenses : 111 238.00 €

Recettes : 103 093.41 €

Résultat de l'exercice : - 8 144.59 €

Résultat antérieur : + 23 726.93 €

Solde d'exécution : + 15 582.34 €

Investissement

Dépenses : 180 901.65 €

Recettes : 296 492.00 €

Résultat de l'exercice : + 115 590.35 €

Résultat antérieur : + 196 492.44 €

Solde d'exécution : + 312 082.79 €

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2020, tous excédentaires validés à l'unanimité

Madame le Maire après avoir présenté les divers éléments nécessaires à l'élaboration du **budget Eau et Assainissement 2021** propose à l'assemblée le vote de celui-ci **à l'équilibre pour 127 600 € en fonctionnement et pour 904 389 € en investissement.**

Pour l'élaboration du **budget principal 2021** propose à l'assemblée le vote de celui-ci **à l'équilibre pour 297 500 € en fonctionnement et pour 43 500 € en investissement**
Budgets principal et eau/assainissement 2021 votés à l'unanimité avec affectation des résultats excédentaires tels que présentés ci-dessus.

Subventions 2021

A l'unanimité, le conseil municipal, valide les montants attribués aux associations, à savoir

Union musicale de Jujurieux 200 €, Centre Léon Bérard de Lyon 250 €, Sou des écoles de Jujurieux 500 €,

FNACA 100 €, Association des Diablot'Ain de Boyeux St Jérôme 200 €. (aide au démarrage de cette nouvelle association organisant des manifestations pour les plus petits non versés en 2020 en raison de la crise sanitaire avec aucune activité)

4/ Accroissement saisonnier d'activité

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, qu'il convient d'anticiper sur la période estivale en prévoyant éventuellement un poste saisonnier à raison de 18H semaine sur les deux mois. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire. L'assemblée après en avoir délibéré, valide à l'unanimité.

4/ Informations et questions diverses

Rappel du déroulement des élections Cantonales et Régionales les 20 et 27 Juin en principe avec organisation du bureau de vote avec application des consignes gouvernementales relatives au Coronavirus COVID-19 :

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 0 H 15

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 13/04/2021

Le Maire,

Mme Marie – Christine CHAPEL.